L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 26 MAI 1894.

WEST END.

Nous n'avons plus à raconter le désastre du West End; le public en sait là dessus aussi long que nous. Mais ce qu'il faut que nous disions bien haut, ce qui nous a étonné, c'est le courage et le sang-froid avec lesquels administration et artistes ont lutté contre la mauvaise fortune. Dès le soir même de la catastrophe, un nouvel emplacement avait été préparé pour l'orchestre; des centaines de tables, des milliers de chaises étaient prêtes à recevoir les visiteurs; un nouveau répertoire de musique classique et moderne était exécuté; ceux des instruments qui avaient été la proie des flammes, étaient remplacés, et tout marchait comme sur des roulettes. Il y avait foule comme à l'ordinaire, plus même qu'à l'ordinaire, et l'on s'est amusé au West End plus que d'habitude.

Il va sans dire que la situation s'améliorer chaque soir. Dans deux ou trois jours, une estrade confortable recevra les musiciens et le public sera plus à l'aise que jamais au milieu des jardins qui longent la levée et où l'on peut respirer à pleins poumons l'air qui arrive directement du Lac.

Pour donner une idée de la façon dont marchent les choses, nous ne pouvons mieux faire que de publier le programme que l'on a bien voulu nous communiquer d'avance. Nous le recommandons aux amateurs.

I

1. Marche, "Saint Lointain," Doring.
2. Sélections, "Erminie," Jacobowsky.
3. *a.* American Fantaisia, "A True Picture of the North and South," Th. Bendix. *b.* Valse, "La Sérénade," D'Arcy Jaxone.
4. Sélection, "Olivette," Audran.

II

5. Sélection, Il Trovatore, Verdi; 6. Polka, Diamant, Raynaud, Cornet solo par Mons Fabian; 8. a Grande valse, Mis Caro, Buccalossi— b Danse Chloe, "..."; 8. Caprice caractéristique, Lutzow's Wild Hunt, Weis.

III

9. Sélection, Rigoletto, Verdi; 10. Fantaisie, Une nuit aux Tropiques, Listz; 11. Valse, Woman's Love, Fohrbach—b Tramps Patrol, Escher; 12. Polka March, Louisiana Field Artillery, Kennedy.

LA PHOTOGRAPHIE DES COULEURS.

A la dernière séance de la Société française de géographie, deux communications du plus grand intérêt ont été faites sur la photographie des couleurs; la première concernant la reproduction directe des couleurs par la photographie a été faite par M. G. Lippmann qui a déposé une note renfermant le calcul complet de la théorie de sa méthode interférentielle et a présenté de nouveaux clichés obtenus par les frères Lumière. Ces clichés, qui représentaient des paysages et des portraits étaient admirables; les couleurs sont rendues avec une très grande facilité. Ils présentaient, sur les derniers qui ont été montrés il y a environ deux mois, un très grand progrès. Le temps de pose qui, dans les précédents, n'était pas descendu au-dessous de 30 minutes a pu être abaissé pour ceux ci à trois ou quatre minutes. Projetés à la lumière électrique, certaines teintes étaient lavées d'un peu de bleu venant de la nature de la lumière qui les éclairait.

La seconde communication concernant, elle, la reproduction indirecte des couleurs a été faite par M. Léon Vidal qui a représenté le stéréochromoscope construit sur ses indications par M. Nachet. Cet instrument permet de voir les objets photographiés avec leur relief et leur couleur par un dispositif simple qui permet de fusionner en une seule image trois positifs en verre représentant respectivement l'image rouge, l'image bleue et l'image verte d'un même objet, ces positifs étant respectivement éclairés avec de la lumière rouge, bleue et verte.

A la même séance, M. Gaston-Henri Niewenglowski, président de la Société des amateurs photographes, a présenté une note sur l'action qu'exerce la lumière sur les composés du molybdène et et du tungstène. Ces deux métaux se rapprochant, par leurs propriétés, de la famille du chrome, c'est-à-dire du fer, du manganèse, du cobalt, du nickel et du chrome, il était à prévoir que quelques-uns de leurs composés devaient posséder des propriétés photographiques analogues à celles qu'ont découvert les frères Lumière pour les sels de manganèse et de cobalt. C'est ce qu'a vérifié M. G.-H. Niewenglowski.

Un papier gélatiné qui a flotté quelques minutes sur une solution à 5 0/0 de molybdate d'ammonium et séché à l'obscurité donne, par insolation derrière un négatif, une image positive bleue. Il en est de même quant à la solution du molybdate: on ajoute de l'oxyde chlorhydrique jusqu'à dissolution du précipité qui se forme; mais on obtient ainsi un papier moins sensible.

Pour les composés du tungstène, on n'obtient d'image que lorsqu'on a additionné la solution d'un tungstate alcalin, d'acide chlorhydrique jusqu'à redissolution du précipité, qui n'est autre qu'un hydrate tungstique.

On obtient avec le tungstate ainsi traité des papiers encore moins sensibles que ceux imprégnés de molybdate; en outre, l'image qu'ils donnent disparait en général ou s'affaiblit à l'obscurité. Les métatungstates alcalins en solution acidulée avec l'acide chlorhydrique donnent des images violacées très pâles, et les papiers ainsi préparés sont très peu sensibles.

On obtient des papiers plus sensibles en les imprégnant d'une solution de bichromate de potassium acidulée d'acide chlorhydrique; ces papiers donnent des images d'un beau bleu.

Dans tous les cas, ces images semblent dues à la réduction de l'hydrate molybdique, tungstique, métatungstique ou chromique mis en liberté par l'acide chlorhydrique. Il est propable qu'elles pourront être fixées par des procédés analogues à ceux employés par les frères Lumière pour fixer les images aux sels manganiques.

The Value of Experience

is plainly shown in our treatment of ourselves in health and sickness. When we are well, feeling splendid, we ignore the possibility of sickness. But overwork, high living, inherited poor blood, irregular courses, etc., develop symptoms of *weakness*, of *dyspepsia*, *liver complaint*, and the general health fails. You should know by experience, as thousands do, that by taking

Brown's Iron Bitters

whilst in health the system would never run down and doctors' bills would not have to be paid. This is a fact worth remembering and of vital importance to you. BROWN'S IRON BITTERS is an old and reliable remedy, your grandmother knew it well, and in no other form can iron—the great strengthener—be taken so easily. Small dose and pleasant to take. *It won't stain your teeth.*

Reliable druggists will not attempt to substitute, but it is well to use caution. Look for crossed red lines on the wrapper — The Sign of Genuineness

BROWN CHEMICAL CO. BALTIMORE MD.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 26 Mai 1894.—Indications pour la Louisiane.-Temps généralement beau; vents du nord au nord-est.

Température du 25 mai 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	74	21
Midi	80	24
3 P. M.	82	25
6 P. M.	80	24

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—John Montrel à Mlle Elizabeth Nicholas; James Claiborne à Mlle Viney Daranbourg; Louis Henry Bolton à Mlle Georgia Singleton; Oscar Stewart à Mlle Lizzie Anderson; Peter Jackson à Mlle Fannie Holmes; Charles Lewis à Mlle Mathilda Johnson; John Claus à Mlle Irma Mayance; Theodore Schmidt à Mme Vve Ignaty Schmidt; Sidney Blandin à Mlle Bertha Poree; John Marchall à Mlle Anna Zimmermann; John Bordenave à Mlle Pauline Guibelati; Daniel Siengang à Mlle Alice Gast.

NAISSANCES—Mmes Emile Eickmann, un garçon; Charles Andel, un garçon; Henry Marks, une fille; Henry Mentrup, une fille; Louis F. Bron, une fille; Benjamin Wright, une fille, Joseph Indest, un garçon.

DÉCÈS—Henry Goodwin, 65 ans, Passe Christian, Miss; Frederick Thompson, 3 mois, 408 Delord; Sœur Veronica of the Holy Face Mlle Anna McCann, 37 ans, 130 Quartier; Louis Herio, 7 heures, 213 Nord Johnson, Lolande Jourdan, 5 mois, 711 Dumaine; Moses A. Bornell, 48 ans, Infirmerie Touro; Ellen Ruello, 16 mois, 83 Ursulines; Lloyd Bruen, 2 ans, 428 1/2 Nord Robertson, Mme Elisabeth Schmidt, 74 ans, coin Jersey et Upperline; Charles Joseph O'Mally, coin Clinton et Troisième; Charles Mitchell, 64 ans, 244 Camp; Mary Lillian Gregory, 9 mois, 185 Félicité; Robert Andrew Eck, 8 mois, 1047 1/2 Tchoupitoulas. Walter R. Thompson, 7 mois, 98 1/2 Chestnut; Mlle Ida Russell, 20 ans, coin Peter et Elmire. Joseph P. Mill, 3 mois, 88 Lapeyrouse. John Covington, 51 ans, 79 Ursulines; Myrtle Becker, 15 mois, 464 Dauphine; Mme Vve Morison, 49 ans, 409 1/2 Royale; Herman Flaspoller, 21 ans, coin Marengo et Prytanée; George Woodley, 89 ans, 96 Bourgogne; Dr M. F. Bonzano, 73 ans, The Hermitage; Mme J. W. Mintz, 32 ans, 457 Nord Robertson; C. W. Deacon, coin Baronne et Euterpe.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

J. McGuigin à P. J. Bourke, trois terrains bornés par les rues Dupré, Gayoso, Perdido et Gravier, $150.

A. Schmidt à F. Haas, un terrain borné par les rues Lyon, Tchoupitoulas, Upperline et Jersey, $500.

Mme L. B. Ricks à R. J. Mottashed, un terrain borné par les rues Douane, Télémaque et Cortez, $225.

Mme M. Miller à S. Tridico, deux terrains bornés par les rues Locust, Deuxième, Freret et Troisième, $900.

Mme M. Larrouy à Mme C. Romaguera, un terrain borné par le Chemin du Bayou et les rues Marais, Quartier et Tréme, $2,500.

Mme C. H. Allen à la People's Homestead Association, trois terrains à Bloomingdale, côté supérieur de la rue State, $2,100.

Louisiana Homestead Association à Mme G. Esmont, un terrain borné par les rues Union, Urquhart, Villeré et Français, $1,600.

Ernest G. B. Ittman à Veuve E. Lopez, un terrain borné par les rues Prieur, Hôpital, Johnson et Quartier, $700.

M. C. Smith et al. à la Eureka Homestead Society, deux terrains bornés par les rues Peters, Camp, Magazine et Léontine, $1,300.

Succession de N. Amann à Mme S. Sirey, un terrain borné par les rues Elmire, Alix, Chestnut et Eliza, $5,000.

La même à J. Stockton, un terrain borné par les rues Chestnut, Peter, Patterson et Elmire, $1,500.

La même à John J. Amann, deux terrains bornés par les rues Elmire, Alix, Chestnut et Eliza, $5,000.

C. Bossier à la Louisiana Homestead Association, un terrain borné par les rues Union, Urquhart, Villeré et Français, $1,000.

Mlle J. Jones à Henry Eleing, un terrain borné par les rues St-David, Liberté, Première et Deuxième, $675.

O. Jones et al. à H. Eleing, un terrain dans le même ilet, $675.

Héritiers de M. Kain au même, un terrain borné par les rues Terpsichore, Melpomène, Magnolia et Locust, $1,000.

L'Etat à P. Contolon, un terrain borné par les rues Ste-Anne, Solomon, Napoléon et Dumaine, $38.

Le même au même, un terrain dans le même ilet, $38.

Le même au même, un terrain dans le même ilet, $38.

P. Albert à A. Albert, une portion de terre bornée par les rues Derbigny, Claiborne, Laharpe et Lapeyrouse, $1,750.

J. Mathieu à Mme S. A. Catton, un terrain borné par les rues Chartres, Royale, St-Ferdinand et Press, $2,200.

M. Reinhardt à L. Beaudeau, cinq terrains bornés par les rues Jackson, Mary, Quatrième et Plum, $1,700.

Mlle S. L. Bartehet à Chas Rieder, un terrain borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, $6,000.

Succession de L. A. Walters à Jules A. Courtade, un terrain borné par les rues St-Pierre, Rocheblave, Tonti et Carondelet, $400.

L. Pugh et al. à Mme S. C. Pugh, une portion de terre bornée par les rues Magasins, Philip, Première et Constance, et un terrain borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, $7,500.

Mme A. McGee à G. W. Nicoll, un terrain borné par les rues Troisième, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, $1,800.

H. B. Daniel à la Commercial Homestead Association, trois terrains bornés par les rues Jena, St-Georges, Long et Cadiz, $400.

La Commercial Homestead Association à Mme H. B. Daniel, la même propriété, $400.

M. H. Hoffmann et al. à D. Tranchina, un terrain borné par les rues Sixième, Magazine, Camp et Washington, $1,855.

R. Martin à Mme M. A. Hannon, un terrain borné par les rues White, Broad, Commune et Bandin, $20.

B. Johnson et al. à J. J. Owens, un terrain borné par les rues Tulane, Broad, Gravier, et Dorgenois, $150.

Mme W. Miller à Mme H. McCarthy, deux terrains bornés par les rues Jackson, Philip, Liberté et Howard, $3,100.

Vve A. Bourgeois à la American Homestead Company, un terrain borné par les rues Dauphine, Hôpital, Barracks et Bourgogne, $2,247.

Succession de M. Werling à C. Miller, un terrain borné par les rues South Liberty, Euterpe, Terpsichore et Franklin, $1,650.

Les héritiers de B. Weiser à J. D. Dantagnan, deux terrains bornés par les rues Broad, White, Laharpe et Columbus, $190.

Les héritiers de E. Finnegan et femme à Mme J. C. Laycock, deux terrains bornés par les rues Annonciation, Constance, Erato et Thalie, $5,000.

J. Lyons à S. Reinach, un terrain borné par les rues St-Charles, Prytanée, Euterpe et Terpsichore, $12,275.

S. D. Moody & Co. à Henry Zeiler, un terrain borné par les rues Dryades, Bacchus, Cadiz et Jena, $250.

Mme S. Parker à S. D. Mood & Co., un terrain dans le même ilet, $50.

J. Oakes à Mme E. M. Oakes, une portion de terre bornée par les rues Philip, Howard, Première et St-George, $500.

J. Mazet à J. Chevalier, un terrain borné par les rues Derbigny, Lapeyrouse, Laharpe et Claiborne, $600.

Cour Criminelle.

L'affaire Corpora qui devait être jugée hier devant la Cour Criminelle (section A) a été remise, par suite d'une indisposition du juge Ferguson. Corpora est l'Italien qui est accusé d'avoir assassiné les deux frères Pizzolatto, sur le pas de leur porte, tandis qu'ils fermaient leur boutique.

Deuxième Cour de Recorder.

Le juge Aucoin a envoyé hier matin devant la cour criminelle la négresse Charlotte Cuba, qui il y a quelque temps, fut arrêtée pour avoir administré à un Italien qui avait porté une accusation contre elle, un coup de poing qui lui avait fait perdre connaissance. L'affaire s'est passée devant la deuxième cour de recorder.

Arrêté.

Un jardinier du nom de L. Levallon, qui habite aux Abattoirs, a été arrêté sur une accusation portée par sa fille Léonie, âgée de 18 ans, qui prétend qu'il a essayé de l'outrager. Le prisonnier a été envoyé à la prison faute d'avoir pu fournir le cautionnement fixé par le juge.

Ducongé Pleasure Grounds.

Le capitaine Pickles, dont on connait l'esprit d'entreprise, vient d'acheter une partie de la plantation Ducongé et de l'enclore pour en faire un lieu de rendez-vous pour la population de la Nouvelle-Orléans pendant les mois d'été. On se rappelle le succès qu'eurent l'an dernier les Columbian Gardens, à leur ouverture.

Nul doute que pareil accueil ne soit fait au nouveau jardin qui va ouvrir dimanche ses portes au public, mais sa vogue sera certainement plus durable, car bien que ces jardins soient plus exigus que les Columbian Gardens, ils ont été aménagés de façon à plaire au public, qui va se trouver maintenant privé des agréables rendez-vous du West-End, et qui fera sans nul doute excellent accueil au jardin Ducongé.

Celui-ci est du reste un lieu charmant, ombragé par les frondaisons d'arbres majestueux, chênes, magnolias, orangers qui, même dans la journée, protègent contre les ardeurs des rayons du soleil, ce jardin où règne une délicieuse fraicheur.

Une foule de bancs y ont été placés pour la commodité des promeneurs et plusieurs bâtisses y ont été construites par M. Geo Foster qui a acheté à M. Pickles le privilège d'ouvrir les cafés et restaurants qui seront établis dans l'enceinte du nouveau jardin. Il y a déjà des tirs à la carabine et tous les amusements que l'on trouve d'ordinaire dans ces lieux de plaisir.

Le kiosque des musiciens se trouve au milieu du jardin qui mesure 200x700 et est éclairé par une multitude de lampes incandescentes, deux lampes à arc étant placées au débarcadère. La plateforme réservée aux danseurs est vaste et à portée de l'orchestre et se trouve sous l'ombrage d'arbres séculaires, ce qui permet de commencer les bals à l'heure où le soleil brille encore à l'horizon.

L'éclairage électrique est fourni par un dynamo établi sur les lieux et qui a une capacité de 200 lampes incandescentes. Il y a en outre une écurie au service des personnes qui se rendront en voiture au jardin auquel conduit un superbe chemin sablonneux qui longe la levée et est en parfait état.

La distance de la rue du Canal n'est que de cinq milles, et elle est franchie en bateau dans l'espace de deux minutes. Le Aglia fera le service les jours de semaine et le Thos. Pickles le dimanche; mais il est probable que le capitaine Pickles se décidera à mettre deux bateaux à la disposition du public, si l'empressement de celui-ci rend cette dépense nécessaire.

L'orchestre, qui sera dirigé prr le professeur Schindler, et qui, on le sait, compte parmi les meilleurs de la ville, partira tous les jours à midi par le premier bateau, puis reviendra en ville, jouant pendant le voyage, et ne débarque au jardin qu'au second voyage, de sorte que les concerts ne commenceront que vers 3 heures et se prolongeront jusqu'à 11 heures du soir environ.

Le prix du voyage, aller et retour, a été fixé à 25 sous.

C'est demain que doit avoir lieu l'ouverture de ce jardin. Il a été loué à cette occasion par les Patriotic Sons of America, qui y donneront un pique-nique, mais le public ne paiera pas d'entrée.

Les billets qui seront délivrés à bord du bateau au prix de 25 sous, seront valables pour le voyage aller et retour et pour l'entrée au jardin. Celui-ci sera sous la garde de deux officiers spéciaux et de trois ou quatre agents de la police municipale. Il est situé tout près d'un ancien champ de bataille de 1812 qui forme un admirable terrain pour le jeu de base ball, et directement en face du monument de Jackson, c'est à dire un peu en avant le cimetière de Chalmette.

Quelques personnes, au nombre desquelles se trouvaient les représentants des divers journaux, avaient été invitées hier à visiter ce jardin avant son ouverture: les excursionnistes n'ont pu qu'en admirer la situation et ont immédiatement compris que le public affluerait tout l'été, tellement il y faisait bon dès 4 heures de l'après midi.

Le champagne a coulé à flots à bord, grâce à une aimable attention de M. Geo. Foster, et les personnes qui se trouvaient à bord n'ont en en rentrant au port que des remerciments sincères et des souhaits de réussite à adresser à MM. Pickles et Foster.

Blessé.

Un conducteur de chars électriques, du nom de John Tatterill, qui est employé sur la ligne de Jackson, a été atteint au-dessus de l'œil, et légèrement blessé par un des fils conducteurs qui s'est détaché et lui a fait une profonde entaille. Il a reçu aussi un léger choc. Le blessé a été soigné dans la pharmacie la plus voisine et a été ramené chez lui.

Vols.

W. Legay, E. Mitchell et Joe White, qui s'étaient enivrés, ont tiré hier matin en passant à l'encoignure des rues St-Claude et Washington, deux coups de revolver qui ont attiré l'attention de la police. Les trois hoodlums menaçaient tous les habitants du quartier de leurs armes et portaient à la main des bouteilles de toutes grandeurs, pleines de whiskey.

Ils ont ainsi parcouru le troisième district, mais arrivés à l'encoignure des rues Orléans et Bourgogne, ils ont été cernés par la police et une bataille s'est engagée. Ce n'est qu'après s'être servis de leurs batons sur la tête des rebelles que les agents ont réussi à les emmener au poste.

Ils ont été condamnés à 120 jours ou $100 d'amende, et Legay, sur lequel avait été trouvé un revolver, a été envoyé devant la cour criminelle.

La police a découvert que les liqueurs transportées par les trois hoodlums, avaient été volées par eux au Pastime Saloon, appartenant à M. Hurst et situé coin Perdido et Dryades. M. Hurst connait bien les prisonniers qui habitent dans son voisinage. Il a décidé de porter contre eux une accusation de vol.

—Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière dans la chambre de Peter Vidal et V. Rofino, qui habitent le même appartement au No 20 de la rue des Ursulines, et leur ont volé pendant qu'ils étaient au travail, une montre de $60, une chaine de $28, et une somme de $76. La maison est habitée par plusieurs familles italiennes, et l'on pense que le vol a été commis par quelqu'un qui est familier avec les êtres de l'immeuble.

Le feu.

Hier, à 3 heures de l'après-midi, Mme Mustache, qui habite à l'encoignure des rues Conti et Derbigny, allumait son fourneau, lorsque son fils, un enfant de 2 ans, s'en est trop approché, et a mis le feu à ses vêtements. Il s'est grièvement brûlé à la figure et aux mains et a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance. Son état est très critique.

Chute.

A 3 heures de l'après-midi, un nommé Wm Seal, âgé de 70 ans, qui passait à l'encoignure des rues Patterson et Webster, à Alger, est tombé d'un wagon dont une des roues lui est passée sur la tête, lui faisant une grave blessure. Il a été transporté à l'hôpital où les étudiants ont reconnu son état si critique qu'ils ont refusé d'exprimer leur opinion.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.

Une poudre de crême de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autres ingrédien la falsifiant

40 ANS D'ÉPREUVE

Empoisonnement.

Hier soir vers 6 heures 30, Joe Smith, un journalier de 30 ans qui demeure au No 784 de la rue Nord Remparts, a envoyé Louis Reinhardt, un enfant domicilié au No 783 de la même rue, acheter à la grocerie de John Papovich, coin Louisa et Remparts, une boite de sardines de 10 cents et une boite de tomates.

Vers 9 heures du soir, la famille Smith a mangé les tomates et les sardines et quelques instants après, Joe, sa femme Mary, âgée de vingt-huit ans et sa fille Mary âgée de quatre ans, ont été pris de violentes coliques et de vomissements.

Les Docteurs Meylor et Nothaker ont été appelés sur les lieux, et après des soins prolongés, ils ont déclaré qu'ils espéraient sauver les malades.

Une voiture d'ambulance a aussi été appelée, mais les étudiants ayant trouvé deux médecins au chevet des malades, ont refusé de s'occuper de ceux-ci.

La police, qui a immédiatement été prévenue, a pris le reste des deux conserves et en a acheté de semblables à l'épicerie Popovich.

Les sardines étaient de la marque Joel & Irene, et les tomates de la marque Queen Ann.

Ces conserves seront envoyées au chimiste de la ville pour être analysées.

Sous les débris.

Hier, à 4 heures de l'après-midi, les ouvriers qui déblayaient les décombres de l'Hôtel St-Charles ont trouvé dans les fouilles un tas d'ossements qu'ils ont mis dans une boîte.

Le Dr Betts qui les a examinés dit que ce sont des ossements humains. La caisse a été transportée à la morgue et le coroner Maylie a été prévenu.

Disparu.

Le commis aux accusations de la 1re Cour de Recorder a disparu. M. Martin Cash a demandé il y a quelques jours un congé au juge Adams, sans manifester l'intention de quitter la ville, mais il parait qu'il s'est absenté et cette disparition parait étrange, par le fait que M. Cash est un des principaux témoins dans l'affaire Whitaker.

On a affirmé qu'il avait été vu dans les pool rooms, mais les agents de service dans ces établissements affirment qu'ils ne l'ont pas vu depuis plusieurs semaines.

La famille de M. Cash dit qu'il doit être à Biloxi, mais personne ne peut fournir des renseignements précis sur sa résidence actuelle, et l'on pense que son départ a été motivé par sa connaissance de certains détails ayant trait à l'affaire Whitaker.

Beaucoup de personnes sont d'avis qu'il s'est éloigné de lui-même ou qu'on lui a persuadé de quitter la ville, afin de ne pas être obligé de témoigner dans l'affaire.

Ecole de dessin.

C'est aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, que doit avoir lieu, à la salle Tulane, la distribution des certificats, aux élèves de l'école de dessin. Les membres des différentes classes seront présents. Le public est invité à assister à la cérémonie.

New Louisiana B. A.

C'est demain que doit avoir lieu, au Southern Park, le pique-nique organisé par la New Louisiana B. A. Le prix d'entrée a été fixé à 25 sous.

Enquêtes de Coroner.

Deux enquêtes de Coroner ont eu lieu hier soir à 7 heures. L'une dans l'affaire de James Kelly accusé du meurtre de Stevens, et l'autre dans l'affaire du nègre qui il y a quelques jours a tué son frère près du Chemin de Gentilly.

MENUS FAITS.

Hier soir, à 6 heures, un nommé Joe. Taylor, qui habite rue des Remparts, No 126, a été pris d'une attaque à l'encoignure des rues Remparts et St-Louis. Il a été transporté chez lui par des amis et a reçu les soins du Dr Bezon, qui l'a déclaré hors de danger.

BULLETIN Télégraphique.

La Grève des Mineurs.

Une dépêche de Cripple Creek, annonce que les mineurs de cette région ont attaqué plusieurs mines et qu'un sérieux engagement a eu lieu. Le maire de la localité a reçu avis que l'on avait fait sauter le puits de la mine avec de la dynamite. La ville est dans une agitation extraordinaire et l'on pense qu'un conflit d'un caractère très sérieux est inévitable.

Une dépêche ultérieure dit que l'on a amené un chargement de poudre près du puits du Strong Mine et que l'explosion a fait sauter le puits. Il y avait plusieurs mineurs avant l'explosion et l'on ignore encore quel a été leur sort.

Tous les fils téléphoniques ont été coupés et les communications sont interrompues avec la localité, de sorte qu'il est difficile de se procurer des nouvelles exactes de cet attentat.

De Centralia, on annonce que les mineurs, malgré la façon dont ils ont déjà été traités par les représentants de la loi, se sont montrés de nouveau et qu'ils ont attaqué les mines qui étaient mal gardées. La première attaque a été dirigée contre les bureaux de la compagnie qui, heureusement, n'étaient pas gardés. Les gardes, qui se trouvaient à une certaine distance, ont rendu la fusillade, et les grévistes ont pris la fuite.

A La Salle, les mines ont été complètement abandonnées. Aux derniers avis, les mineurs d'origine étrangères s'organisaient pour entrer aussi en grève et se rendre à Ottawa, où deux des leurs avaient été arrêtés. La population de la localité n'est pas préparée à cette attaque, et si les troupes n'y sont pas envoyées immédiatement, on peut s'attendre à une grande effusion de sang.

La milice est arrivée à la salle, et la population commença à se rassurer. A Uniontown, le calme règne pour le moment, mais les représentants de la loi sont toujours en éveil, car les troubles sont loin d'être finis.

Meurtre.

On écrit de Dallas, Tex., qu'un nommé J. Armstrong, un architecte de cette ville, a mortellement blessé un nommé J. Engers, un marchand, qu'il avait découvert avec sa femme dans la chambre à coucher de celle-ci. Le mari a épargné la vie de sa femme et a tué son amant. Il a été arrêté.

En dommages.

On écrit de Chicago, que la République française a intenté aux directeurs de l'exposition un procès de $100,000 de dommages pour les produits qui ont été endommagés par l'incendie qui a détruit une partie de la section française.

Portugal et République Argentine.

On annonce que le Portugal a promis de faire à la République Argentine les excuses qu'exige la violation des droits de cette république, violation dont le Portugal s'est rendu coupable, s'emparant des rebelles brésiliens qui s'étaient évadées des navires portugais, et s'étaient réfugiés à bord d'un navire de la république.

Les journaux de Rio protestent contre la prolongation de l'état de siège et font appel au Congrès afin qu'il porte remède à cet état de choses.

On attribue la hausse de l'or au Brésil à des spéculateurs qui désirent renverser le président et les ministres. La ville de Buenos Ayres vient d'être visitée par une vague froide; les défilés des Andes sont bloqués par la neige.

Découverte d'une autre ville.

Une dépêche de Mapini, Mexique, dit que les archéologues partis dernièrement pour aller visiter la ville ancienne qui avait été mise au jour sur le territoire mexicain, viennent eux aussi de découvrir une autre ville dans le voisinage de la première.

Ces deux villes sont presque identiques et doivent avoir été les capitales d'un riche Etat ou d'un grand empire qui existait longtemps avant les Aztèques. Ces villes sont réunies par des souterrains, et c'est en explorant un de ceux-ci que la seconde cité a été découverte. Il est impossible d'en sortir autrement que par les souterrains qui y donnent accès.

A Bâton-Rouge.

Les shérifs Broussard, de Lafayette, Reid, de Calcasieu, et Mauberret, de la paroisse d'Orléans, se trouvent en ce moment à Bâton-Rouge, dans le but d'user de leur influence pour faire adopter un projet de loi ayant pour objet l'usage de chiens par les shérifs pour traquer les criminels.

Le bill relatif à l'abolition des batailles à la Nouvelle-Orléans a été présenté et les chances de son adoption sont très grandes. Le bill a été présenté par M. Gates qui a bon espoir de le voir adopter sans opposition.

M. Snyder a soumis un projet de loi relatif à un nouveau plan de la Nouvelle-Orléans. Ce plan coûtera $8,800 et mesurera 5 1/2 pieds par 4 1/2. La composition du sol sera indiquée dans ce plan par une variété de couleurs qui permettra au premier coup d'œil de la distinguer.

Le bill relatif à la réforme des lois électorales, ne rencontrera probablement que peu d'opposition.

Accident.

On télégraphie, de Brooklyn, qu'un immeuble de quatre étages s'est effondré à 2 heures de l'après-midi, sur l'avenue de l'Atlantique et qu'un ouvrier a été tué et plusieurs blessés. Quelques-uns n'ont pas encore été retrouvés.

L'immeuble servait d'entrepôt et le feu s'y était déclaré il y a quelque temps, et l'on pense que c'est ce qui a porté atteinte à sa solidité. Quatre hommes sont ensevelis sous trente tonnes de briques et de mortier. L'un d'eux a pu se faire entendre et il a dit à ceux qui travaillent à les délivrer que tous sont très grièvement blessés.

Pendu.

Une dépêche de San Antonio dit que l'on a exécuté dans le comté de Bexarm, un nègre du nom de A. Brown, qui était coupable de meurtre. Le supplicié a eu la colonne vertébrale cassée. Il n'a fait que dire adieu aux personnes présentes.

Assassiné.

Le détective C. Hickey, de Louisville, Ky, a tué dans une maison malfamée un nommé J. Parrot qui battait une femme. Les cris de celle-ci ayant attiré le détective, il a été attaqué par Parrot qui était beaucoup plus fort que lui. Se voyant près d'être terrassé, le détective a fait feu sur son adversaire et l'a tué. Hickey a été arrêté.

M. Gladstone.

L'opération que vient de subir M. Gladstone qui, on le sait, était atteint de la cataracte, a parfaitement réussi. Le malade repose dans un appartement sombre en attendant que les symptômes dangereux soient passés.

En France.

M. Dupuy a refusé aussi de se charger de la formation d'un nouveau ministère, et M. Peytral, ex-ministre des finances a été appelé à l'Elysée.

M. Delonele, a annoncé son intention de soumettre à la Chambre des Députés, un projet de loi relatif aux traités entre l'Angleterre et la Chine, l'Italie et la Belgique, disant que ces traités constituent une violation des droits de la France et des traités déjà en existence. Le "Temps" dit qu'il est à craindre que l'Angleterre ne finisse par absorber la région supérieure du Nil.

Servie.

On annonce de Belgrade que la police a découvert une fabrique clandestine de cartouches dont on fait usage dans l'armée. On estime à 3 millions le nombre de cartouches qui ont déjà été fabriquées et envoyées dans les provinces.

La reine Victoria.

L'anniversaire de la naissance de la reine Victoria, qui est née le 24 mai 1819, a été célébré dans toute l'Angleterre. Les fêtes se prolongeront jusqu'à samedi, selon la coutume. A Windsor, les cloches ont fait entendre leur joyeux carillon, et des drapeaux ont été arborés. A Londres, les cloches de toutes les églises ont été mises en branle et les édifices publics ont été pavoisés.

PHYSIQUE AMUSANTE.

L'ambassade annamite vient de visiter le Collège de France, où elle a été reçue par M. Boissier, administrateur de l'établissement, et par l'un des professeurs, M. Mascart, qui l'a introduite dans le laboratoire de physique. Là on lieu diverses expériences qui ont vivement étonné les visiteurs.

Il est évident que si MM. Boissier et Mascart eussent présidés à cette réception vêtus en sorciers ou en costumes moyenâgeux, ils auraient bientôt fait croire à l'ambassade qu'elle était entrée dans le temple d'un puissant magicien, sinon dans la caverne du diable.

Au fait, pourquoi, là bas, en Annam, au Dahomey ou ailleurs, n'aurions-nous pas recours aux expériences de physique pour confondre, par le merveilleux et le fantastique des spectacles ainsi préparés, les thaumaturges bouddhistes ou les féticheurs des races noires, qui, eux, par leurs tours de passe-passe, ne se font pas faute d'en imposer aux crédules et absorbent à nos dépens de leur prétendu pouvoir miraculeux?

Rappelons à ce propos que Robert-Houdin joua, dans la conquête de l'Algérie—qui s'en souvient?—un véritable rôle politique. C'était en 1857. La France achevait en Afrique la prise de possession de la Grande Kabylie et son armée avait pénétré dans les gorges du Djurjura. Mais la pacification était lente. L'influence des marabouts ou chefs religieux nous était hostile et nous avions tout à craindre du fanatisme qu'ils fomentaient dans les tribus.

Ces marabouts avaient un renom de sainteté qu'ils entretiennent soigneusement au moyen de prétendus miracles dont il importait de dévoiler l'imposture. Le gouvernement eut recours dans ce but à l'habileté bien connue de Robert-Houdin.

Le bruit se répandit en Algérie qu'un roumi bien plus puissant que les marabouts, allait venir de France et étonner l'Islam par des exploits extraordinaires. L'émotion fut très vive dans les tentes.

Un marabout se montra particulièrement affecté de la prétention de Robert-Houdin. C'était un fanatique qui avait mainte ruse dans son sac. Les Arabes croyaient à son invulnérabilité. Lorsqu'il leur ordonnait de tirer sur lui des coups de fusil, les crédules enfants du désert ne remarquaient pas que le marabout avait soin, préalablement, de toucher leurs armes et d'en obturer furtivement la lumière, de sorte que les coups ne partaient pas, pour une cause bien naturelle.

Robert-Houdin leur dénonça la supercherie. Le marabout, pris de fureur, voulut se jeter sur lui et le menaça de mort.

—A ton aise, lui cria le prestidigitateur. Je te promets de te venger, si tu le peux. Prends un pistolet. Voici une balle de plomb que j'ai marquée d'une incision. Je te la donne pour que tu t'en serves contre moi.

L'Arabe accepta le défi et braqua le pistolet sur Robert-Houdin, qui s'était retiré de quelques pas, tenant à la main un couteau à la pointe duquel il avait fixé une orange. Le coup partit. O merveille! L'orange tomba, et sur la pointe du couteau apparut la balle marquée qui avait été donnée au marabout.

Les assistants étaient terrifiés. Accroupis, ils chuchotaient entre eux sous leurs burnous, disant que vraiment ce roumi était doué d'un pouvoir surhumain.

Pour gagner leurs bonnes grâces, Robert-Houdin voulut leur faire les honneurs de sa bouteille célèbre, la bouteille inépuisable! Le récipient était petit, mais un noir moka en coula à flots, remplissant de nombreuses tasses. Les Arabes n'osèrent toucher au café.

Robert-Houdin passa prophète parmi les Arabes.

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.

Grand assortiment
DE
MONTRES,
PENDULES,
DIAMANTS,
BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.

REPARATIONS
DE MONTRES, PENDULES,
Bijouterie et tous objets concernant sa profession.

Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ... CHARTRES ... 73

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited.
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Succession de Charles Tschirn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,711—Division D—Attendu que Mary Rome, veuve de Charles Schirn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Schirn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
Greffier.

23 mai—23 27—1 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur

Du fameux Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited.

Et une patente des Etats-Unis, No 344,-708, pour la transportation des eaux minérales en blocs de glace pour l'Etat de la Louisiane.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur—Bureau—129 rue Commune—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre à moi adressé, en date du 4 mai 1894, rendu par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus, Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited, maintenant en liquidation, No 42,364, du Dossier de la dite Cour, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse en date du 20 mars 1891; à savoir:

Partant du poteau "B" à la jonction du Bayou de 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana, et courant parallèlement au même, du poteau "A", 528 pieds; puis du poteau "C", 55 pieds, puis du poteau "E" parallèle à la première ligne, puis 55 pieds du poteau "B", point de départ.

2° **Un autre morceau ou portion de terre**, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Abita Spring, paroisse St-Tammany, mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse, etc., à savoir:

Commençant du poteau "C" s'étendant le long de la voie du chemin de fer East Louisiana, du poteau "F", 528 pieds, puis suivant le Bayou du poteau "E", à peu près 600 pieds, puis, suivant la ligne de la rue Level du poteau "D" 917 pieds, puis au point du départ du poteau "C" 94 pieds.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois ayant des machines améliorées de la dernière invention pour la manufacture de la glace et la mise en bouteilles de l'eau de source carbonisée d'Abita, etc.

Conditions—Pour la patente des Etats Unis, **comptant**; pour les propriétés foncières et les améliorations l'acquéreur assumera le paiement de quatre vingt-quinze dollars par mois pendant quarante huit mois à la South Western Building and Loan Association, garantis par le gage du vendeur et hypothèque spéciale, le reste du prix au comptant et non moins que onze cent trente cinq dollars ($1,135) l'acquéreur devant en outre assumer le paiement des taxes de 1894 (s'il y en a à acquitter) et devenir l'acquéreur de cent actions du fonds capital de la "South-western Building and Loan Association" et assumer toutes les obligations d'un actionnaire en vertu de la charte et des règlements de la dite Association.

Acte de vente pardevant Gustave LeGardeur, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Mme Bridget Hanly, veuve de Francis Hanly vs Dennis B. Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38,713. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, St-Thomas, Market et St James, mesurant dix neuf pieds, quatre pouces et huit lignes de face à la rue Religieuses, sur quatre-vingt-dix pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St James, une première profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Market, qui la divise de la propriété de J. a Ferguson, de quarante neuf pieds cinq pouces au dit point, suivant une ligne vers la rue Market, parallèle avec la rue Religieuses, il s'ouvre de trois pieds six pouces au dit point suivant une ligne parallèle avec la rue St-James à la ligne du fond, la dite portion de terre a une autre profondeur de quarante pieds sept pouces et une largeur dans le fond de vingt deux pieds dix pouces et huit lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage

A

ALGER,

No 113 rue Elmire,

Coin de la rue Evelina.

A L'ENCAN.

Thos J. Courtney et als vs Frank Lynch et als.

No 39,147—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 30 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus le 11 avril 1894 et signé le 23 avril 1894, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage No 113 rue Elmire, dans le cinquième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Elmire, Evelina, Chestnut et Mallet.

Le terrain est composé de deux lots, Nos 21 et 22 et mesure chaque 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Elmire et Evelina. Le cottage est retiré de la banquette et a 5 chambres: rapportant un bon loyer.

Conditions de la vente: Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de cette année 1894 en sus du prix de leur adjudicat ou et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant B. Rouen, notaire.

25 avril—25—mai 2 9 16 23 30

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Foncière de Choix

Dans le Sixième District.

Nos 66 et 68 rue Général Taylor.

Rapportant un loyer de $12 par mois.

A la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles.

Mercredi, 6 Juin 1894, à midi.

Succession de Joseph Raphael Besnard.

No 40,867—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C., daté et signé le 1er mai 1894, nous procéderons à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District: les dits lots sont désignés par les Nos 15 et 16 dans l'ilet No 13, lequel ilet est borné par les rues (Général Taylor, Austerlitz, Laurel et Constance (anciennement Live Oak), d'après un plan du 15 février 1819, déposé en l'étude de L. R. Kenney, notaire public: les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Général Taylor sur les profondeurs suivantes: le lot 15 a une profondeur de 110 pieds 1 pouce et 3 lignes, et le lot No 16 a une profondeur de 113 pieds 11 pouces sur un côté et 110 pieds 1 pouce et 3 lignes sur l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera les taxes de 1894, déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiera les actes de vente pardevant Jas D. Taylor, Esq, notaire. Plan à la Bourse.

E. CURTIS & CO.,
Encanteurs de Propriétés Foncières,
201 rue Canal.

3 mai—3 6 9 16 23 30 à date.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 24 rue Annonciation et No 254 rue Tchoupitoulas.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 129 rue Commune. MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre original et supplémentaire à moi adressé en date du 4 et du 6 mai 1894, rendu par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "B." dans l'affaire de la succession de Johanna Athern, veuve de Henry Jungblut, No 42,251 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 11 sur un plan de H. Moellhausen, C. E., en date du 10 janvier 1847, situé dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope ou Louisa, Commerce ou Pearle et Dalord. Lequel lot mesure 21 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques, à deux étages, cuisine attenante, ayant grand magasin au bas, et quatre chambres en haut, rapportant un revenu de $20 par mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 6, sur un plan annexé à un acte pardevant E. G. Goddeschalk, ancien notaire, le 11 de mai 1867, situé dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Calliope, Tchoupitoulas et Poeyfarre. Lequel lot mesure 16 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, 13 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 51 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 5 et à peu près 53 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 7 et s'étendant à une allée de 5 pieds de largeur, ouvrant sur la rue Poeyfarre, en usage avec les dits lots et les autres.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent de dépôt requis du montant de leur adjudication. Les taxes pour l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mai—15 16 23 30—juin 6 10 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Caroline Busch; Procès No 25,712.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Amelia Mary Bystle, et Daniel P. Bystle, son mari; Procès No 25,713.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Agnes Spatz; Procès No 25,714.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titre et intérêt de chacun et de tous les défendeurs dans l'affaire ci-dessus respectivement de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) Troisième et Water (anciennement Chemin Public ou Landing), et désigné par le No 12, sur un plan de Hugh Grant, alors voyer de ville de Lafayette, fait le 28 décembre 1842 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure au pied américain 25' 10" et 6 1/2" de largeur dans le fond, sur une profondeur de 92' 3" et 4" sur la ligne qui le divise du lot No 11, et 91' 10" et 1" sur la ligne qui le divise du lot No 13.

2° **Un autre lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet et District que le lot ci dessus décrit, désigné par le No 9, mesurant 25' 9" 7" de face à la rue Water, 25' 10" et 6 1/2" de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot No 10 de 92' 3" et 5", et sur la ligne du lot No 8 91' 10" et 2".

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage

—D'UNE—

Propriété améliorée de valeur rue Magasins, entre Washington et Sixième.

(La rue en arrière étant la rue du Camp)

—DANS L'AFFAIRE DE—

Home Mission Board, de la Southern Baptist Convention,

—VERSUS—

George C. Auer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,404—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 avril 1894 et signé le 20 avril 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Washington, Camp et Sixième, deux des dits lots sont désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan de Blanchard, voyer, par acte pardevant John Bendernagel, notaire public, le 26 avril 1880 et l'autre lot par le No 1 sur un plan de Ferguson, voyer, par acte pardevant Pedesclaux, notaire public le 13 juin 1858, chacun mesurant trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue Magasins sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes sur la propriété pour l'année 1894.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes à la Bourse des Encanteurs

Vente par le Shérif de propriétés dans le Septième District.

H. H. Frederick vs. Bayley Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 42,101.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Un morceau de terre en triangle**, anciennement connu par le numéro trois cent quatorze Cité à ville de Carrollton et maintenant situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Vingtième et le New Orleans Shell Road. Le dit triangle est désigné sur les Rolls des Assessements par le No 668.

2° **Un certain morceau de terre** connu par le numéro trois cent quinze de la ville de Carrollton, maintenant situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Hamilton, Vingtième, Last, Holly Grove et le New Orleans Shell Road. Le dit morceau de terre est désigné par le numéro six cent soixante sept sur les Rolls des Assessements.

3° **Un morceau de terre en triangle**, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Last et Vingtième, désigné sur les Rolls des Assessements par le No six cent soixante six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—18 25—juin 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Deuxième District.

Theodore A. Beck vs Oliver H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,463.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Douze certains lots de terre** dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 411, borné par les rues St-John, Washington, Lopez et Gayoso, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 16 avril 1888 et déposé en l'étude de Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 5, 6 et 7 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Gayoso, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure trente pieds de face à la rue Gayoso sur quatre-vingt pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur le côté du lot No 7 et cent cinquante-six pieds de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue St-John; le lot No 9 mesure trente pieds de face à la rue St-John, une largeur de soixante deux pieds dans le fond sur une profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 10 de cent pieds, et cent deux pieds dix pouces 3 lignes de face à la rue Gayoso et forme l'encoignure des rues Gayoso et St-John; le lot No 10 mesure trente pieds de face à la rue St-John, trente pieds de largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur. Le lot No 14 mesure sept pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une première ligne s'étendant du côté du dit lot vers la rue Lopez et trente-trois pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St-John sur une seconde ligne s'étendant vers le côté du lot qui est le plus rapproché de la rue Gayoso, huit pieds de largeur dans le fond et cent pieds de profondeur, entre lignes convergent, le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Lopez, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot No 20, et cent vingt pieds de profondeur sur l'autre côté vers la ligne de la rue St-John, au point sur le fond du lot No 14, auquel point il y a une largeur de deux pieds et puis une autre profondeur de trente trois pieds, à la ligne du fond du dit lot et seize pieds de largeur sur la ligne du fond. Les lots Nos 21, 22, 23 et 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lopez, trente pieds de largeur dans le fond, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

2° **Deux lots de terre**, situés aussi dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 376, borné par les rues Dupré, White, Ursulines et Bellechasse désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par E. Surgi ingénieur civil, en date du 28 avril 1888, déposé en l'étude de Joseph Duvigneaud, notaire, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir.

Le lot No 13 mesure trente deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, et cent dix sept pieds sur la ligne qui le divise du lot No 12.

Le lot No 14, d'une forme triangulaire, forme le coin des rues Dupré et Bellechasse et mesure quarante neuf pieds de face à la rue Dupré, cent deux pieds et cinq pouces de face à la rue Bellechasse et cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Septième District.

Hickey Friederichs vs. Bryant Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,616 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 26 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, tout ce qui y appartient, servitudes ou tout ce qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le septième district de cette ville, (connu comme Carrollton) dans le carré d'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Zimpel et Quatrième. Le dit terrain est désigné par le No 7, dans le carré No 36 "B", sur un plan dressé par J. H. Hamerskold, voyer, en date du 7 décembre 1846, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, mesurant trente (30) pieds de façade rue Adams, sur cent-vingt (120) de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 26

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Mayo, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eût été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes des actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT,
Notaire Public.

15 janv ... 20

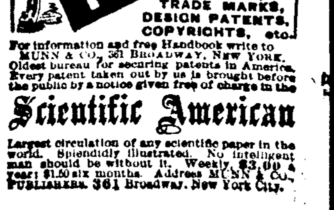

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.